



Préoccupations et recommandations du comité de parents concernant le Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) 2026-2029

Consultation sur le PTRDI 2026-2029 : préoccupations principales

Dans le cadre de la consultation sur le Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) 2026-2029, le comité de parents souhaite soulever les préoccupations suivantes :

Communication et consultation des milieux

- Il est nécessaire d'assurer une meilleure communication ainsi qu'une consultation accrue des milieux concernés lors du lancement de projets de construction d'annexes, qu'ils soient permanents ou temporaires. Cette exigence s'applique également lorsque les projets sont mis sur pause, deviennent indéterminés ou sont abandonnés.
- Lors d'une délocalisation, il serait souhaitable qu'un canal de communication clair et direct soit attribué à la présidence du conseil d'établissement (CÉ) de l'école, en collaboration avec une personne responsable du projet au CSSDM.
- La transparence doit être améliorée concernant la politique de réallocation des projets en fonction des surcoûts. Une explication claire et précise doit être fournie à ce sujet à toutes les personnes concernées.

Vision globale et gestion à long terme

Les parents insistent sur l'importance d'adopter une vision à long terme et une approche globale, plutôt que de se limiter à une logique comptable visant à réduire les coûts à court terme. Ils rappellent également la nécessité de maintenir les activités à la nouvelle adresse, tandis que l'ancienne demeure occupée et utilisée aux mêmes fins.

Processus décisionnel et suivi des propositions

- Il est essentiel de répondre dans un délai raisonnable, avant toute décision relative au PTRDI, lorsqu'un conseil d'établissement soumet une proposition de corrections à l'acte d'établissement.
- La date de fin de la délocalisation du milieu concerné doit être déterminée avec précision.
- Les résultats des sondages transmis par les conseils d'établissement, en réponse à la consultation, doivent être analysés et pris en considération.

Gestion des rénovations et respect des engagements

- Il importe d'assurer le partage du budget alloué aux rénovations et de communiquer les options envisagées dans l'évaluation du projet, afin d'éviter l'abandon de ses rénovations.
- Les promesses faites par le gouvernement aux élèves, aux parents et au personnel scolaire doivent le plus possible être respectées. La délocalisation et le déménagement temporaire représentent déjà des défis logistiques et psychologiques importants pour tous ceux qui sont concernés.
- La possibilité de modifier l'acte d'établissement lors de la consultation doit être garantie, notamment pour désigner la maison-mère comme nouvelle adresse tandis que l'ancienne reste occupée et utilisée pour les mêmes fins.

Suivi, clarification et collaboration

Le dossier PTRDI représente un exercice complexe et laborieux et les parents expriment le sentiment de ne pas avoir un impact réel. Il a été observé que les suivis varient selon la direction d'école : certains milieux sont informés dès réception d'information par la direction; tandis que dans d'autres cas, les membres des conseils d'établissement doivent activement chercher l'information ; ou encore, aucun suivi n'est effectué.

Dans une optique de collaboration entre le comité de parents, les conseils d'établissement et le CSSDM, il apparaît nécessaire de clarifier :

- Le délai de retour à considérer lorsque des questions ou commentaires sont émis par un conseil d'établissement lors de la consultation.
- La personne chargée de communiquer les réponses aux membres des conseils d'établissement.
- À qui s'adresser en cas de difficultés ou d'enjeux concernant le suivi des réponses aux consultations.

Adoption du document

Suite à une demande de vote **proposée par** Lise Paradis et **appuyée par** Ketsia Colin, les membres du comité ont procédé à un vote à main levée.

Le comité de parents des écoles de Montréal a adopté à la majorité le document soumis par le comité de travail à la suite de la présentation faite par M. Desjardins lors de la séance du 16 décembre 2025, avec **50 voix pour, 6 contre et 1 abstention**.

Kilika Coulibaly